

FORMATION PROFESSIONNELLE

de

**GEOBIOLOGUE**

*Prévention des troubles  
du bien-être et de la santé dans les bâtiments et l'environnement*

**MODULES  
FORMATION GEOBIOLOGUE PRO  
8 H OU 16 H**

**SESSION 2020-2021**

Fenouillet, le 11 mai 2020

[www.argemaformation.com](http://www.argemaformation.com)

Tél. : 05.61.200.774.

06.88.434.636.

[argema.toulouse@wanadoo.fr](mailto:argema.toulouse@wanadoo.fr)



*Ecole Nationale de Géobiologie Appliquée*

---

## **CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

### **GEOBIOLOGUE**

Prévention des troubles du bien-être  
et de la santé dans les bâtiments et l'environnement

### **MODULES FORMATION GEOBIOLOGUE PRO 8 H OU 16 H**

Formation par MODULE

#### **Public concerné :**

Toute personne désireuse d'apprendre la profession de géobiologue. Mais aussi les professionnels de la santé ou du bâtiment souhaitant améliorer ou développer leur domaine de compétence.

#### **Pré-requis :**

Niveaux de formation IV (niveau BAC ou équivalence professionnelle).

#### **Condition d'inscription :**

Etre âgé de 16 ans révolu.

#### **Objectifs professionnels :**

Conforter la pratique professionnelle en apportant au participant les compétences requises et le savoir-faire en rapport du module choisi.

#### **Applications professionnelles :**

Exercice de la profession libérale de Géobiologue. Consultant en géobiologie « géobiologue ». Spécialisation dans les métiers du bâtiment, de l'environnement et de la santé. Collaborations avec les cabinets d'architectes, urbanistes, paysagistes, promoteurs, maîtres d'œuvres, Interventions pour le compte de collectivités, d'entreprises ou de particuliers.



**Contenu de la formation :**

Fonction du module choisi sur 8 ou 16 h en présentiel.

**Intervenant :**

Le nom, diplôme, titre et références de l'intervenant sont visibles sur le site internet d'ARGEMA Formation.

**Méthode et moyens pédagogiques :**

Groupe de travail : Minimum 5 personnes. Maximum 15 personnes.

Alternance pédagogique portant sur :

- 1 intervention de professionnel ;
- Travaux pratiques, mises en situation (en fonction du module choisi) ;
- Présentation et utilisation de différents matériels de mesure et de détection ;
- Projection de transparents, vidéoprojection ;
- 1 cahier de cours de support théorique.

En fonction du module choisi, le déroulement pédagogique de la formation permet de répondre :

- Au Socle Commun Minimal des Connaissances tel que défini par la Confédération Nationale de Géobiologie en Assemblée Générale du 3 mars 2019 :

- a) Les facteurs naturels du lieu.
- b) Les facteurs humains.
- c) Les facteurs technologiques.
- d) Les nouvelles compétences liées à l'évolution de nos sociétés.

Pour plus de détail consulter :

<http://argemaformation.com/index.php/socle-commun-minimal-des-connaissances/>

- au Référentiel de compétences du Géobiologue tel que défini par la Confédération Nationale de Géobiologie en Assemblée Générale du 3 mars 2019.

Compétence 1 : Définir la méthodologie d'intervention.

Compétence 2 : Analyser la situation.

Compétence 3 : Préconisation des axes d'amélioration.

Compétence 4 : Elaborer la synthèse.

Compétence 5 : Transmettre et recevoir des informations.

Pour plus de détail consulter :

<http://argemaformation.com/index.php/referentiel-de-competences-du-geobiologue/>



Le suivi complet du module se fait dans l'apprentissage du respect du :

- Code de Déontologie de la Profession de Géobiologue :

<http://argemaformation.com/index.php/code-de-deontologie/>

- Charte Professionnelle :

<http://argemaformation.com/index.php/charte-professionnelle/>

### **Règlement intérieur de la formation**

Conformément au Code du Travail et plus précisément aux :

#### **Article L6352-3**

Tout organisme de formation établit un règlement intérieur applicable aux stagiaires.

#### **Article L6352-4**

Le règlement intérieur est un document écrit par lequel l'organisme de formation détermine :

1° Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité dans l'établissement ;

2° Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction ;

3° Les modalités selon lesquelles est assurée la représentation des stagiaires pour les actions de formation d'une durée totale supérieure à cinq cents heures.

Pour consulter le Règlement Intérieur des formations :

<http://argemaformation.com/index.php/reglement-interieur-des-formations/>

### **Déroulement de la formation :**

Nombre de session par an : 1

Durée du contrat :

- 8 h ou 16 h.

Début de la formation : En fonction du module choisi.

Fin de la formation : En fonction du module choisi.

Durée de la formation :

- 8 h ou 16 h.

Horaires : 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30.

Calendrier :

Il est visible sur la page d'Accueil du site internet <http://argemaformation.com/>, dans la rubrique « Calendrier formations ».

Programme :

Il est visible sur la page d'Accueil du site internet <http://argemaformation.com/>, dans la rubrique « Calendrier formations » puis cliquer sur le Module choisi.



## *Ecole Nationale de Géobiologie Appliquée*

---

### Lieu de la formation, salle de cours :

Revel - Saint Ferréol (31250) à 50 km au l'est de Toulouse (Maison Passive en bois, en forêt, à côté du lac de Saint-Ferréol, classé Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO).

### Prix de la formation, module de 1 jour :

- pour un particulier, salarié, demandeur d'emploi, auto-entrepreneur.	140,00 €
- pour une entreprise et profession libérale	168,00 €

### Prix de la formation, module de 2 jours :

- pour un particulier, salarié, demandeur d'emploi, auto-entrepreneur.	280,00 €
- pour une entreprise et profession libérale	336,00 €

### Dédit ou abandon :

Tout module commencé est dû dans sa totalité.

### Absence :

En cas d'absence, il sera possible au stagiaire de suivre le même module l'année suivant.

### Suivi et évaluation des acquis :

Contrôle continu en cours de formation.

### Fin de formation :

Remise d'une Attestation de suivi de formation à tous les stagiaires.

Le présent Contrat d'inscription est soumis aux Conditions Générales de Vente consultables à l'adresse suivante sur le site internet d'ARGEMA Formation :

<http://argemaformation.com/index.php/conditions-generales-de-vente/>

Un devis personnalisé peut être envoyé sur demande.



*Ecole Nationale de Géobiologie Appliquée*

---

## FICHE D'IDENTIFICATION

### **ARGEMA Formation**

**Siège social :**  
**3, place Vincent Auriol**  
**Vincent Auriol**  
**31150 FENOUILLET**

**Bureaux, courrier :**  
**520 Boulevard du bois l'Encastre place**  
**Saint-Ferréol, Vaudreuille**  
**31250 REVEL**

**Tél. : 05.61.200.774.**

**e.mail : [argema.toulouse@wanadoo.fr](mailto:argema.toulouse@wanadoo.fr)**

**[www.argemaformation.com](http://www.argemaformation.com)**

**N° Siret : 428991632 00020**

**Code NAF : 8559A - Formation continue d'adultes**

**Activité : Centre de Formation Professionnelle**

**Responsable de la formation : Olifirenko Bernard**

Argema Formation est un centre de formation privé

**Champ d'activité : formation en Géobiologie, environnement, habitat sain et santé.**



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Adresse courrier :  
 ARGEMA Formation  
 520 Boulevard du bois de l'Encastre  
 Saint-Ferréol - Vaudreuille  
 31250 REVEL

PHOTO

**PARTICIPANT**  M.  Mme  Mlle

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Situation - Profession actuelle : .....

Tél. personnel : ..... Tél. professionnel : .....

e.mail : ..... Date de naissance : .....

**PRISE EN CHARGE par une entreprise, association ou autre :**

Raison sociale .....

Adresse.....

Code Postal ..... Ville.....

e.mail : ..... Tél. : .....

Responsable de la formation  M.  Mme  Mlle.....

S'INSCRIT à la formation du module suivant:

Module

Date :

Pour un particulier, salarié, demandeur d'emploi, auto-entrepreneur (1).

Pour une entreprise, profession libérale, etc. (2)

	(1) TTC	(2) TTC
Pour un module de 1 jour	140,00 €	168,00 €
Pour un module de 2 jours	280,00 €	336,00 €

Et paie pour l'inscription un acompte d'au maximum 30 % des frais de formation.

Par chèque bancaire ci-joint à l'ordre d'ARGEMA Formation.

Par virement bancaire, BPOC Revel RIB Code IBAN : FR76 1780 7000 7305 1212 8347 671

Les frais de déplacements et d'hébergement éventuels sont en sus et restent à ma charge.

A partir de la date de signature du présent Bulletin d'inscription vous disposez d'un délai de 14 jours pour vous rétracter.

*« Si vous annulez votre inscription, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-après ».*

Je reconnais avoir pris connaissances de toutes les informations présentées dans le Contrat de formation accompagnant le présent Bulletin d'inscription et avoir lu et accepté sans réserve les Conditions Générales de Vente et le Règlement Intérieur. COCHER LA CASE

Fait à

le

Signature

## Code de la consommation - Article Annexe à l'article R121-1

### FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

A l'attention de :

a) Lettre recommandée avec avis de réception à :

ARGEMA Formation  
520 Boulevard du bois de l'Encastre  
Saint-Ferréol – Vaudreuille  
31250 REVEL

b) ou par courrier électronique à :

[argema.toulouse@wanadoo.fr](mailto:argema.toulouse@wanadoo.fr)

Téléphone : 05.61.20.07.74 et 06.88.43.46.36.

Je/nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*)/pour la prestation de services (\*) ci-dessous :

Concernant le stage ou la formation de :.....

Commandé le (\*)/reçu le (\*) :  
par l'envoi de mon Bulletin d'inscription.

Nom du (des) consommateur(s) :

Nom..... Prénom .....

Adresse du (des) consommateur(s) :

.....

Code postal :..... Ville :.....

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(\*) Rayez la mention inutile.



## INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

### Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour « de la conclusion du contrat ».

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier (*Insérez votre nom, votre adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, votre numéro de téléphone, votre numéro de télécopieur et votre adresse électronique*) votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

### Effets de rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.